7 août 1830

Circulaire à Messieurs les Curés du Diocèse.

MONSIEUR,

JE désirerois connoître, dans le plus court délai, quelle est la coutume établie dans votre Paroisse, pour l'élection des Marguilliers, si vous convoquez à cet effet une assemblée générale des Paroisiens, ou seulement des anciens et nouveaux Marguilliers, si enfin vous admettez avec ceux-ci les notables de la Paroisse. Je serois bien aise aussi de savoir si ces derniers sont dans l'usage d'assiter aux assemblées qui se tiennent, pour la reddition des comptes des Marguilliers. Ces informations me mettront, j'espère, en état de remédier aux difficultés qui s'élèvent fréquemment dans les Paroisses sur ces deux points.

Je suis bien parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,

QUEBEC, 7 Août 1830.

✠ BERN. CL. EVEQUE DE QUEBEC.

Mr.

Pour vraie copie.

L. F. Lagueux Ptre Secrét